

**Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - 1<sup>er</sup> FEUILLETON D'AJUSTEMENT**

*(en milliers d'euros)*

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>						
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>						
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>						
HE	36 01 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	23.378		475		23.853	
HE	36 02 70	Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	61.293		-16.027		45.266	
HE	36 03 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	255		0		255	
HE	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500		0		500	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		85.426		-15.552		69.874
				85.426		-15.552		69.874
		<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
HE	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	600		0		600	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		600		0		600
				600		0		600
		<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
AN	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	883.904		-28.701		855.203	
AN	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	82.074		-1.160		80.914	
AN	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	18.437		-17		18.420	
AN	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	447.659		-8.294		439.365	
AN	36 02 60	Taxe de mise en circulation	156.216		2.270		158.486	
AN	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	25		0		25	

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
AN	36 02 80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0		0		0	
AN	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	18.974		0		18.974	
AN	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	25.685		7.315		33.000	
AN	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	10		0		10	
AN	36 05 90	Redevance radio et télévision	115.000		0		115.000	
AN	36 06 90	Eurovignette	0		0		0	
AN	36 07 90	Taxes sur les automates	19.932		437		20.369	
AN	37 01 00	Précompte immobilier	31.924		66		31.990	
AN	37 02 00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	17.402		-2.316		15.086	
AN	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	90.414		-1.219		89.195	
		<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		1.907.656 0		-31.619 0		1.876.037 0
		<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>		1.993.682 86.026		-47.171 -15.552		1.946.511 70.474
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>						
		<b>Recettes générales - Division organique 10</b>						
DE	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0		0		0	
DE	16 01 13	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0		0		0	
DE	38 01 10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.872		0		4.872	
DE	49 11 20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0		0		0	
		<i>Total Division organique 10 Dont recettes affectées</i>		4.872 4.872		0 0		4.872 4.872
		<b>Recettes générales - Division organique 11 Personnel et affaires générales</b>						
NO	11 01 00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0		0		0	
NO	11 02 00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	9.000		1.011		10.011	
NO	11 01 10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.500		128		1.628	
NO	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	50		0		50	
		<i>Total Division organique 11 Dont recettes affectées</i>		10.550 0		1.139 0		11.689 0

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes générales - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
AN	06 01 00	Produits divers	3.000		718		3.718	
AN	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	2.000		292		2.292	
AN	08 01 30	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0		0		0	
AN	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3.827		23		3.850	
AN	16 02 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40		0		40	
AN	16 03 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	700		0		700	
AN	16 04 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		0		0	
AN	16 05 12	Produits de la location de biens non spécifiques	600		0		600	
AN	26 02 10	Intérêts de placements	332		0		332	
AN	27 01 30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0		0		0	
AN	38 01 00	Récupération des créances contentieuses	300		0		300	
AN	38 02 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50		0		50	
AN	38 03 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	100		0		100	
AN	46 01 00	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0		0		0	
AN	49 02 20	Moyens transférés par la Communauté française	346.608		-4.815		341.793	
AN	49 03 20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0		0		0	
AN	49 04 20	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	1.094		-326		768	
AN	49 05 20	Dotations exceptionnelles de la Communauté française	0		0		0	
AN	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0		0		0	
AN	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.782.651		-57.102		3.725.549	
AN	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0		0		0	
AN	49 03 42	Dotations Fédérales groupe jeux et paris	3.296		0		3.296	
AN	49 01 43	Dégrèvement fiscaux	10		0		10	
		<i>Total Division organique 12</i>		4.144.608		-61.210	4.083.398	
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0	0	
		<b>Recettes générales - Division organique 16</b> <b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
AN	38 02 00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0		0		0	
		<i>Total Division organique 16</i>		0		0	0	
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0	0	

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes générales - Division organique 17</b> <b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
AN	49 2 41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	7.484		2.469		9.953	
		<i>Total Division organique 17</i> <i>Dont recettes affectées</i>		7.484 0		2.469 0		9.953 0
		<b>Total Secteur II</b> <b>Dont recettes affectées</b>		4.167.514 4.872		-57.602 0		4.109.912 4.872
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>						
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
AN	21 01 11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0	
AN	30 01 00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	1.062		-328		734	
		<i>Total Division organique 12</i> <i>Dont recettes affectées</i>		1.062 0		-328 0		734 0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 13</b> <b>Routes et bâtiments</b>						
AN	01 01 00	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800		0		800	
CD	06 03 00	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	61.505		-661		60.844	
CD	06 01 12	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700		45		745	
NO	11 02 10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	0		0		0	
CD	16 06 12	Produit de la location de biens	220		0		220	
MA	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	50		0		50	
CD	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0	
CD	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0	
		<i>Total Division organique 13</i> <i>Dont recettes affectées</i>		63.275 63.005		-616 -616		62.659 62.389

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b> <b>Mobilité et voies hydrauliques</b>						
CD	06 01 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000		0		2.000	
AN	06 02 12	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0		0		0	
CD	16 01 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100	
HE	16 07 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	45		0		45	
HE	16 08 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0		0		0	
CD	16 09 12	Produit de la location de biens	122		0		122	
HE	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5	
CD	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0	
		<i>Total Division organique 14</i>		2.272		0		2.272
		<i>Dont recettes affectées</i>		2.000		0		2.000
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b> <b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>						
HE	06 04 00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)	0		0		0	
CD	16 01 00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0		0		0	
CD	16 01 10	Recettes provenant du comptoir forestier	180		4		184	
CD	16 02 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	184		0		184	
CD	16 03 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	98		0		98	
CD	16 04 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.740		0		9.740	
CD	16 05 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	1.020		0		1.020	
CD	16 10 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	60		8		68	
CD	16 01 20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	6		0		6	
CD	26 01 00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31		0		31	
CD	28 01 00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	120		17		137	
CD	28 01 30	Produit de la location du droit de chasse	1.650		0		1.650	
CD	31 01 00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		119		119	
CD	31 02 00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	319		0		319	
CD	31 03 00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	70		0		70	

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
CD	31 04 00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	591		0		591	
CD	36 08 90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	617		0		617	
CD	37 01 70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.755		0		3.755	
HE	37 02 70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200		0		200	
HE	38 01 70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.854		0		1.854	
CD	39 03 10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	29		0		29	
HE	46 01 70	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	1		0		1	
HE	49 01 10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	1.140		0		1.140	
		<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>		21.665 4.413		148 0		21.813 4.413
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b> <b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
NO	26 02 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de	0		0		0	
NO	26 03 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	287		0		287	
HE	28 03 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
NO	28 01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		0		0	
NO	34 01 40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	124		0		124	
NO	36 09 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le logement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	50		0		50	
NO	38 04 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.500		30		13.530	
		<i>Total Division organique 16</i> <i>Dont recettes affectées</i>		13.961 13.550		30 30		13.991 13.580

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b> <b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
TI	06 05 00	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
TI	39 01 00	Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
FU	48 01 00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0		0		0	
		<i>Total Division organique 17</i>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> <b>Entreprises, emploi et recherche</b>						
MA	16 01 11	Contrats de consultation	10		0		10	
MA	16 07 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	454		0		454	
MA	26 04 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0		0		0	
MA	26 05 10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		37		37	
MA	27 01 10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	20.000		0		20.000	
MA	31 01 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0		13		13	
MA	31 02 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	200		111		311	
MA	32 01 00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	5		0		5	
MA	38 01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0	
AN	49 03 41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))	182.235		0		182.235	
MA	49 04 41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	5.231		0		5.231	
		<i>Total Division organique 18</i>		208.135		161		208.296
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur III</b>		310.370		-605		309.765
		<b>Dont recettes affectées</b>		82.968		-586		82.382
		<b>Total TITRE I</b>		6.471.566		-105.378		6.366.188
		<b>Dont recettes affectées</b>		173.866		-16.138		157.728

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>						
		<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>						
		<b>Recettes générales - Division organique 19</b>						
AN	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	624.246		49.328		673.574	
		<i>Total Division organique 19</i>		624.246		49.328		673.574
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur I</b>		624.246		49.328		673.574
		<b>Dont recettes affectées</b>		0		0		0
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>						
		<b>Recettes générales - Division organique 10</b>						
AN	06 06 00	Recettes diverses	30		70		100	
AN	06 07 00	Remboursement de sommes indûment payées	140		0		140	
AN	73 01 21	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0		0	
AN	74 01 20	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	400		2		402	
AN	76 01 00	Produit de la vente d'immeubles	500		200		700	
AN	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000		0		1.000	
NO	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0	
NO	77 01 00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0		0	
AN	77 02 00	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200		0		200	
		<i>Total Division organique 10</i>		2.270		272		2.542
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur II</b>		2.270		272		2.542
		<b>Dont recettes affectées</b>		0		0		0



Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>						
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
NO	06 08 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	20		0		20	
AN	96 01 11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0		2.333		2.333	
		<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>		20		2.333		2.353
				20		0		20
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques</b>						
HE	57 01 00	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0		0	
AN	69 01 00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0		0		0	
HE	79 01 00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	45		0		45	
		<i>Total Division organique 14 Dont recettes affectées</i>		45			45	
				0			0	
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>						
CD	76 02 00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	495		0		495	
CD	89 01 00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	633		0		633	
CD	89 02 00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	800		0		800	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		1.928		0		1.928
				495		0		495
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
NO	52 01 10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0		129		129	
NO	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.000		255		1.255	
HE	76 02 12	Produits de la revente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100		40		140	
NO	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
NO	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	3.000		0		3.000	

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
NO	86 02 10	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16	4.000		0		4.000	
HE	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		0		2	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		8.102 4.100		424 40		8.526 4.140
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
TI	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
		<i>Total Division organique 17 Dont recettes affectées</i>		0 0		0 0		0 0
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche</b>						
MA	51 01 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.200		64		1.264	
MA	51 02 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3.000		3.137		6.137	
MA	86 03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
MA	86 04 10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		0		0	
MA	86 05 10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0		0		0	
MA	86 06 10	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0		0		0	
NO-MA	86 07 10	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000		0		17.000	
		<i>Total Division organique 18 Dont recettes affectées</i>		21.200 17.000		3.201 0		24.401 17.000
		<b>Total Secteur III Dont recettes affectées</b>		31.295 21.615		5.958 40		37.253 21.655
		<b>Total TITRE II Dont recettes affectées</b>		657.811 21.615		55.558 40		713.369 21.655

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2013		Ajustement		Budget - 1 <sup>er</sup> ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</b>						
		<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>						
		<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b> <b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>						
AN	96 02 11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0		0		0	
AN	96 03 11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		<i>Total Division organique 12</i>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total Secteur II</b>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total TITRE III</b>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>TOTAL GENERAL</b>		7.129.377		-49.820		7.079.557
		<i>Dont recettes affectées</i>		195.481		-16.098		179.383
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						